



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2017-144

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2017-09-01-026 - Arrêté N° 2017-DL-17-1 donnant délégation de signature à Mme
Françoise GUYOT, préfiguratrice de la direction du CERT CIV (3 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2017-09-01-026

Arrêté N° 2017-DL-17-1 donnant délégation de signature à
Mme Françoise GUYOT, préfiguratrice de la direction du
CERT CIV

*Arrêté N° 2017-DL-17-1 donnant délégation de signature à Mme Françoise GUYOT,
préfiguratrice de la direction du CERT CIV*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

préfecture

Direction des Ressources Humaines et
des Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et
du Contentieux Général
Réf. : DRHME-B2CG

Nîmes, le 1er septembre 2017

ARRETE n° 2017 – DL – 17-1

**donnant délégation de signature à Mme Françoise GUYOT,
préfiguratrice de la direction du CERT CIV**

**Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire du 11 juillet 2017 nommant Mme Françoise GUYOT directrice du centre d'expertise et de ressources titres certificats d'immatriculation des véhicules à la préfecture du Gard à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

Hôtel de la préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard ;

Vu la note de service du 31 août 2017 nommant **Mme Françoise GUYOT** chef du CERT CIV préfiguratrice et **Mme Delphine BRICIER** adjointe du chef du CERT CIV préfiguratrice à compter du 1^{er} septembre ;

Vu l'arrêté n° 2017-DL-17 du 16 janvier 2017 donnant délégation de signature à **Mme Françoise GUYOT**, directrice de la réglementation et des libertés publiques ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

Arrête

Article 1 : A l'exception des :

- saisines du tribunal administratif,

délégation de signature est donnée à **Mme Françoise GUYOT**, attachée hors classe, chef du CERT CIV, préfiguratrice, pour signer toutes décisions relevant des attributions de ses services ci-après définies :

Actes relatifs aux immatriculations, certificats de situation, certificats internationaux, inscriptions et radiation de gage, dossiers de réception « mines », destructions, garages, véhicules endommagés, conventions d'habilitation des professionnels de l'automobile pour l'accès au SIV, régies de recettes.

Article 2: En matière financière, délégation est donnée à **Mme Françoise GUYOT** pour signer les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses sur les programmes suivants ainsi que les expressions de besoins et les constatations de service fait sur les dits programmes :

- **Programme 216 action 6** - contentieux

- **Programme 218** – conduite et pilotage des politiques économique et financière

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise GUYOT**, délégation de signature est donnée à :

- **Mme Delphine BRICIER**, attachée principale, adjointe au chef du CERT CIV,

pour signer tous documents, hors l'exception visée à l'article 1er du présent arrêté.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise GUYOT** et de **Mme Delphine BRICIER**, **M. Claude COMBEMALE**, attaché et **Mme Christine CHABERT**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ont délégué pour signer en lieu et place de la chef du CERT CIV préfiguratrice et de son adjointe.

Article 5 : L'arrêté n°2017-DL-17 du 16 janvier 2017 donnant délégation de signature à **Mme Françoise GUYOT**, directrice de la réglementation et des libertés publiques est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

signé : Didier LAUGA